

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ

Auch, le 21 août 2024

Fermeture administrative du Tommy's Parc à Saint-Clar

La structure Tommy's Parc, située à la Base de Loisirs Escalavès 32380 à Saint-Clar, proposant différentes activités aquatiques et de loisirs (parc gonflable Wibit sur l'eau, paddle, canoë, tyroliennes...) a fait l'objet d'une fermeture administrative ce lundi 19 août prise par le préfet du Gers.

La priorité des services de l'État est d'assurer avant tout la sécurité des personnes.

L'alerte sur les mesures de sécurité du Tommy's Parc a été donnée suite à cet accident survenu samedi.

Le préfet a décidé de lancer une enquête administrative qui a révélé de multiples irrégularités.

Les manquements à la sécurité qui ont été relevés par les inspecteurs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont notamment les suivants :

- Absence de diplôme permettant de monter sur les tyroliennes et procéder à une évacuation d'aucune sorte ;
- Ouverture de la tyrolienne sans aucune personne qualifiée ;
- Pas de tenu de registre de sécurité pour les équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Consommation d'alcool dans un établissement d'activités physiques, et incitation pour ses clients à la consommation.

Enfin, entre le 14 et le 16 août, 5 salariés avaient démissionné de la structure (dont les surveillants de baignade et les seuls personnels qualifiés « Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur » CQP OPAH), ne permettant pas l'ouverture du site en toute sécurité.

Tous ces dysfonctionnements ont conduit le préfet à prononcer la fermeture définitive du parc, les faits constatés présentant un danger immédiat pour la sécurité des personnes.

Une enquête judiciaire a été ouverte et est toujours en cours à ce jour.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État